



Les clandestins «cueillis» au Luxembourg croupissent en prison avant d'être renvoyés chez eux

Une fillette de dix ans sous les verrous à Schrassig

Les droits de l'homme violés

Une fillette âgée de dix ans a été incarcérée la semaine dernière pendant trois jours au centre pénitencier de Schrassig.

RENÉ HOFFMANN

Le manque d'infrastructures pour jeunes délinquants n'est pas un problème récent. Le ministre Frieden en est d'ailleurs bien conscient, même si le projet d'extension de Schrassig est renvoyé aux calendes grecques et qu'à Dreibern rien n'avance. Il a beau annoncer que les rares mineurs mis en prison avec les adultes à Schrassig bénéficient d'un accompagnement spécial, l'incarcération d'une jeune fille de dix ans n'en est pas moins scandaleuse.

Son emprisonnement constitue une violation manifeste des droits de l'Homme et des engagements pris auprès des instances internationales comme le Comité européen contre la torture. Le ministre de la Justice, mal à l'aise et indigné du fait que la presse ait été informée avant lui, s'est exprimé sur cette triste affaire à la Chambre suite à une question urgente de la députée verte, Renée Wagener.

La jeune fille a été arrêtée dans le cadre d'un cambriolage dans une maison au Limpertsberg, vendredi après-midi. Il s'agit d'une jeune tsigane dont les parents vivent dans une caravane en Belgique. Elle n'avait pas de papiers sur elle, disait avoir dix ans, mais pourrait être plus âgée. Dans tous les cas, elle est mineure. Le Parquet a ordonné de l'écrouer dans un centre fermé.

Le centre socio-éducatif de Schrassig ne l'étant pas, elle a été tout simplement mise en prison. Pourquoi? Y avait-il danger de fuite? Le ministre, tout en affirmant comprendre les motivations du Parquet, s'est en tout cas montré très irrité. La problématique n'est pas facile à résoudre, faute d'infrastructures adéquates, alors que la législation ne prévoit même pas d'âge minimum pour l'incarcération des mineurs. Dans le cas de la petite voleuse ayant passé trois nuits en prison, en isolation totale, même si elle a été transférée mardi après-midi dans le centre socio-éducatif, on comprend mal un tel dysfonctionnement. Cela d'autant plus que des voix se sont élevées, il y a des années, pour revenir à une réforme de la législation et la mise en place d'infrastructures adaptées. Sans décisions politiques n'ayant

Le Jeudi

32, rue du Curé
L-1368 Luxembourg
E-mail: redaction@le-jeudi.lu
Editeur: Editpress Luxembourg S.A.
Tél.: (352) 22 05 50
Fax: (352) 22 05 44
CCP: 132970-80

En prison à dix ans

Une fillette surprise pour cambriolage a passé trois nuits au bloc des adultes.



Schrassig sert même à l'hébergement de mineures.

Au Grand-Duché, il n'y a pas d'âge limite - vers le bas - pour faire de la prison! Luc Frieden a reconnu ce fait après qu'une jeune fille qui affirme n'avoir que dix ans a passé trois nuits dans la prison pour femmes au sein du centre péniten-

cier de Schrassig. Selon le ministre de la Justice, il n'y avait pas d'autre solution alors que la police avait surpris en flagrant délit de cambriolage «une jeune tzigane yougoslave sans attaches au pays».

Lire en page 2

«Est-il vrai qu'une jeune fille de dix ans est incarcérée dans la prison à Schrassig?», s'est interrogée Renée Wagener (les Verts). Elle y relève, une fois de plus, une violation flagrante des conventions et du droit international visant à protéger les enfants.

Dans le cadre de la procédure des questions d'urgence, le ministre de la Justice Luc Frieden a accepté de répondre sur le champ. Il confirme qu'une enfant a passé trois nuits en prison avant d'avoir été transférée sur ordre du juge des enfants dans le Meederchershaus, centre socio-éducatif (semi-ouvert) de Schrassig. «Je réponds aux questions d'un député, quitte à devoir révéler des faits sur un dossier individuel», a précisé Luc Frieden. La jeune fille a été surprise vendredi lors d'un cambriolage au Limpertsberg. Le ministre relève qu'il s'agit «d'une tzigane d'origine yougoslave dont les parents vivent dans une roulotte en Belgique». Ne disposant pas de papiers, elle peut avoir dix ans tout comme elle peut en avoir quinze note le ministre. «Pouvait-on la laisser en liberté», s'interroge-t-il? C'est sur ordre du parquet que l'enfant a été placée en prison. Il insiste qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Utiliser des enfants pour commettre des cambriolages serait une technique couramment utilisée par certains Yougoslaves. «Mettre des enfants en prison n'est pas une décision politique», affirme le ministre. Les Verts notent : les PCS, qui détiennent les portefeuilles de la Justice et de la Famille depuis 20 ans, en assument la responsabilité politique.

Le
Quotidien

32, Dernier Sol
L-2543 Luxembourg
BP 2218 Luxembourg 1022
Tél. : 44 77 77-1
Fax : 44 77 33-1
redaction@lequotidien.lu

panorama

Minderjährige hinter Gittern

Bei einem Einbruch in Luxemburg-Limpertsberg wurde eine Minderjährige auf frischer Tat ertappt und verhaftet. Bei dem etwa zehn Jahre alten Mädchen handelte es sich um eine Roma aus Jugoslawien, die eigenen Angaben zufolge bei ihren Eltern in einem Wohnwagen in Belgien lebt. Auf Anordnung der Staatsanwaltschaft wurde die Diebin ins „Centre socio-éducatif“ nach Schrassig eingewiesen. Da dies jedoch keine geschlossene Anstalt sei, so Justizminister Luc Frieden, habe man die Delinquentin in die Justizvollzugsanstalt nach Schrassig gebracht, wo sie drei Tage blieb. Anschließend sei das Mädchen wieder ins „Centre socio-éducatif“ gebracht worden. Weil der Vorfall „kein isoliertes Phänomen“ darstellt, will der zuständige Minister die Gespräche mit der Gemeinde Wormeldingen über die Errichtung einer geschlossenen Einheit für Minderjährige in Dreibern vorantreiben.



Umstrittene Entscheidung: Eine minderjährige Diebin verbrachte einige Tage im Frauenblock des Gefängnisses in Schrassig Foto: Guy Wolff

TITELBILD: Tom Wagner

REDAKTION

2 rue Christophe Plantin
BP 1008 - L-1010 Luxembourg
Tel. 49 93 500 - Telefax: 49 93 590

TÉLÉCRAN ONLINE

URL: www.telecran.lu

ABO-SERVICE

Tel. 49 93 282 / Fax 49 93 477

Abonnement-Preis:

3 Monate: 19,58 € / 790 F
6 Monate: 33,71 € / 1 360 F
12 Monate: 61,85 € / 2 495 F

(Auslandsporto nicht inbegriffen)
Einzelverkaufspreis: 1,70 € / 69 F

contrôle
cim

diffusion
périodiques

I/2001-XII/2001

Tirage moyen:

46.266 exemplaires

Diffusion payante:

38.095 exemplaires

Abonnements:

27.269 exemplaires

ANZEIGEN

Régie Saint-Paul
12 rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
Adresse postale: L-2988 Luxembourg
Tel. 49 93-9000 - Telefax 49 93-9092

E-MAIL:

telecran@telecran.lu